

devant le cardinal secrétaire d'état une congrégation particulière, composée de plusieurs autres cardinaux & prélats, pour obvier à la cherté du foin : sur quoi il fut publié un édit portant défense à qui que ce soit de mettre les bestiaux dans les prairies, & ordonnant d'attendre une seconde fénaison, sous peine de 500 écus d'or pour ceux qui seront trouves en contravention. Néanmoins il sera permis de faire des saignées dans les prairies pour y amener l'eau, mais sans s'écarter du sens de l'édit.

Dans une conférence tenue en présence du Pape par le cardinal Palotta, vice trésorier, Mr. Pretis, président des chemins, & quelques experts; il a été résolu que, pour abrégér & faciliter la route de Naples depuis ici jusqu'à nos frontières, on ne passera plus par Marino & la Majola; mais qu'on fera un nouveau chemin par la vallée de Riccia & Genzano, qui aboutit à celle de Velletri & delà dans l'ancienne voie appienne, rendue nouvellement praticable au moyen des travaux qu'on y a faits en desséchant les marais pontins. Mr. Pretis est chargé de l'exécution de ce plan. — Le projet d'introduire les eaux du lac de Trasimene dans la Chienne, & d'en former un canal utile pour les états de Sa Sainteté & pour ceux du Grand-Duc de Toscane, avance beaucoup; & nous apprenons de Pérouse que les commissaires des deux Souverains, agissant de concert, ont aplani toutes les difficultés relatives à l'exécution de ce plan; de sorte qu'on se